



Burn out des soignants

Un facteur aggravant du risque médical ?

La MACSF, premier assureur des professionnels de santé, partage le constat accablant d'une très forte évolution des cas d'épuisement professionnel chez les soignants.

« Grâce à notre activité de prévoyance, avec près de 100 000 professionnels de santé couverts, nous sommes idéalement placés pour observer l'évolution préoccupante des cas d'épuisement professionnel chez les soignants. Ce motif d'arrêt de travail est de plus en plus fréquent, avec une augmentation sensible ces trois dernières années. Parmi les professions les plus exposées, les infirmiers.ères, les médecins généralistes et les praticiens du bloc opératoire, notamment les anesthésistes. » **Dr Thierry Houselstein, Directeur Médical à la MACSF.**

« Les raisons du burn out chez les professionnels de santé sont multifactorielles. Un rythme de travail très soutenu, notamment pour les médecins généralistes dont le nombre de consultations à la journée peut être très élevé, une charge émotionnelle très forte, notamment lorsque les soignants sont confrontés à des situations éprouvantes (décès d'un patient...), la désertification médicale qui oblige les praticiens à assurer une permanence des soins, une charge de travail administratif importante (gestion du cabinet médical et de l'activité libérale par exemple) qui représente aujourd'hui 30 % de temps de travail supplémentaire (soir et week-end), notamment pour les médecins généralistes ce qui engendre des journées de travail particulièrement longues mais aussi, la dégradation de la relation avec les patients et donc, les mises en causes qui en découlent.

Ces réclamations de patients, qui peuvent déboucher sur une véritable période de souffrance pour les soignants, rendent l'exercice professionnel moins serein, et parfois même anxiogène. » **Nicolas Gombault, docteur en droit et Directeur Général Délégué du groupe MACSF.**

La MACSF, soucieuse de participer à l'amélioration de la sécurité des soins, met au service de ses sociétaires, une équipe dédiée à la gestion du risque médical, composée de professionnels de santé et juristes. Une erreur médicale survient souvent alors que le professionnel de santé traverse une période, parfois longue, d'épuisement professionnel. Un cercle vicieux qu'il faut régler le plus en amont possible.

« L'épuisement professionnel des soignants est un véritable sujet de santé publique. Si l'on s'appuie sur le fait que l'épuisement professionnel peut majorer le risque d'accident médical, nous devrions tous nous sentir concernés. » **Dr Thierry Houselstein, Directeur Médical.**

Pour les patients, l'épuisement professionnel des soignants, peut aussi entraîner un réel problème démographique. Si un médecin doit cesser, pour une période plus ou moins longue, d'exercer, quid de ses patients ? Un confrère, le plus souvent surchargé ou installé sur un autre territoire peut-il encore renforcer la patientèle ?

En tant qu'acteur majeur du monde de la santé, la MACSF a, à cœur d'agir concrètement pour aider les soignants :

- Une hotline médico-légale accessible 24h/24, permet aux professionnels de santé qui doivent faire face à une réclamation de patient ou à une difficulté professionnelle de parler à un confrère médecin conseil MACSF immédiatement.
- Autodiagnostic « souffrance au travail » : la MACSF soutient et diffuse les outils d'autodiagnostic, mis en place par le CFAR (collège français des anesthésistes réanimateurs) pour prévenir le burn out.
- Un accompagnement par un juriste spécialisé et un médecin conseil de leur spécialité sur tous les dossiers de responsabilité médicale, permet au soignant mise en cause de surmonter cette difficulté avec l'aide d'experts rompus à ce genre de situation.
- De nombreuses formations sur la gestion des risques et la prévention du risque médical, pour permettre aux soignants de détecter au plus tôt des situations à risque.

Pour aller plus loin :

<https://www.macsf-exerciceprofessionnel.fr/Publications-actions-et-mecenat/mediatheque/Sante-des-soignants/soignant-face-risques-psychosociaux>

<https://www.macsf-exerciceprofessionnel.fr/Reglementation-et-actualite/Ethique-medicale-societe/souffrance-anesthesiste-reanimateur>

A propos du groupe MACSF :

Premier assureur des professionnels de santé, la MACSF (Mutuelle d'assurance du corps de santé français) est, depuis plus de 80 ans, au service de toutes les personnes exerçant une profession de santé en France. Elle emploie plus de 1 555 collaborateurs et réalise un chiffre d'affaire de 2 milliards d'euros en 2016. Fidèle à sa vocation de mutuelle professionnelle d'assurance, la MACSF assure aujourd'hui 950 052 sociétaires pour les risques privés comme pour les risques professionnels des membres des professions de santé libéraux ou hospitaliers.

Contacts presse :

Sylvie Braasch, 01 71 23 88 43, 06 98 41 99 77 – sylvie.braasch@macsf.fr
Annie Cohen, 01 71 23 83 69, 06 71 01 63 06 – annie.cohen@macsf.fr